



Conseil de
l'Union européenne

065426/EU XXVI. GP
Eingelangt am 21/05/19

Bruxelles, le 21 mai 2019
(OR. fr)

9546/19

TU 6

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Relations avec la Tunisie

- Déclaration de l'Union européenne en vue de la 15ème session du
Conseil d'association (Bruxelles, le 17 mai 2019)

Les délégations trouveront en annexe la déclaration de l'Union européenne en vue de la 15ème session du Conseil d'association UE-Tunisie.

ANNEXE

15ÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE (BRUXELLES, 17 MAI 2019)

Déclaration de l'Union européenne

1. L'Union européenne se félicite de la tenue de cette 15^e session du Conseil d'Association, qui permet de faire le point au plus haut niveau sur l'étendue et la profondeur du partenariat privilégié UE - Tunisie.
2. L'UE attache une importance toute particulière à ce partenariat, construit sur base de valeurs partagées, de l'égalité et du respect mutuel. La consolidation démocratique de la Tunisie est un exemple précieux au niveau régional, d'autant plus qu'elle se produit dans un contexte économique et social difficile. L'UE réitère son engagement constant en soutien aux efforts du peuple et des autorités tunisiennes dans le parachèvement d'un Etat de droit démocratique et d'un pays plus sûr, plus prospère et plus juste.
3. A ce titre, l'UE se félicite des progrès accomplis en matière de consolidation démocratique, illustrés par la tenue des élections municipales en 2018, et encourage la Tunisie à poursuivre ses efforts, notamment en mettant en œuvre toutes les dispositions constitutionnelles. Il est essentiel de renforcer l'implication politique des citoyens dans la gouvernance du pays, par leur participation accrue dans le développement socioéconomique et l'emploi, en particulier pour les jeunes tunisiens, les femmes, les groupes vulnérables et les régions défavorisées. L'importance des aspects socio-économiques mérite d'être soulignée: les avancées politiques ne peuvent s'inscrire dans la durée que si elles sont accompagnées par des avancées économiques de même envergure.

4. En cette année d'importantes échéances électorales en Tunisie, les **Priorités Stratégiques** du Partenariat¹ agréées en 2018 et le **Partenariat pour la Jeunesse** lancé en 2016, restent pleinement pertinents. Ces priorités méritent plus que jamais d'être mises en œuvre à travers notamment une accélération des réformes économiques et sociales. Celles-ci reçoivent l'appui de l'UE, concrétisé par une contribution financière remarquable de l'UE et des projets conjoints au bénéfice direct des citoyens, notamment en matière de formation à l'emploi, d'échanges universitaires et d'appui à l'entreprenariat.
5. L'UE entend également renforcer l'efficacité de sa coopération avec la Tunisie afin de relever les défis communs en matière de sécurité et de migration. Dans une région affectée par l'instabilité et les conflits, elle apprécie le rôle actif de la Tunisie en faveur de la coopération régionale, notamment sur la crise libyenne et son soutien à la mission EUBAM en Libye, et entend poursuivre son dialogue avec la Tunisie en ce sens.
6. Rappelant les principes d'appropriation et de différenciation de la Politique de Voisinage, l'UE entend être à l'écoute de son partenaire tunisien sur les perspectives qu'il envisage pour développer encore le Partenariat privilégié avec la Tunisie.

Dialogues politiques et sectoriels

7. L'importance attachée par l'UE et la Tunisie à leur partenariat privilégié a été illustrée notamment par la visite du Président de la Commission à Tunis en octobre 2018, la visite du Chef de gouvernement tunisien à Bruxelles en avril 2018, la visite de la Haute Représentante et Vice-présidente de la Commission en mars 2019 à Tunis et plusieurs visites du Commissaire responsable de la Politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement. Ces visites ont donné une impulsion politique aux échanges multiples et fréquents dans tous les secteurs d'activité.

¹ Les priorités se fondent sur la Communication de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil et sur le Plan de développement tunisien 2016 – 2020. Elles ciblent le développement socio-économique inclusif et durable; la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme; le rapprochement entre les peuples, la mobilité et la migration; ainsi que la sécurité et la lutte contre le terrorisme.

8. Les échanges ont aussi inclus une dimension parlementaire poussée, notamment à travers la tenue de la Commission Parlementaire mixte en juillet 2018. Cette dimension constitue également un élément essentiel du partenariat privilégié avec la Tunisie.
9. Le dialogue tripartite régulier avec la société civile démontre aussi l'attachement de l'UE et de la Tunisie à l'approche participative du partenariat. L'UE se félicite de ce dialogue tripartite régulier impliquant la société civile avant les sessions et réunions organisées dans le cadre du Partenariat.
10. En juillet 2018, le Commissaire responsable de la Politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement a mené une délégation sans précédent de hauts représentants d'institutions de développement financières européennes et internationales durant une visite qui a démontré leur engagement commun à soutenir la Tunisie. Le suivi de cette initiative donnera lieu à une nouvelle mission conjointe prévue en juillet 2019.
11. Les nombreux dialogues sectoriels se sont poursuivis, notamment dans le cadre des sous-comités ainsi que des programmes de coopération financés par l'UE. L'UE est prête à entamer une réflexion avec la partie tunisienne pour une possible révision et actualisation des sous-comités, qui pourrait être avalisée par une décision du Conseil d'Association en 2020.
12. A l'initiative conjointe de la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité/Vice-Présidente de la Commission (HR/VP) et du Ministre des Affaires Étrangères tunisien, des diplomates tunisiens ont été accueillis pour un stage par le Service européen pour l'Action extérieure (SEAE) dans le cadre d'un nouvel accord administratif relatif aux **échanges diplomatiques**. Une visite de vingt diplomates tunisiens a par ailleurs été effectuée sous l'égide du Parlement européen et du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE). L'UE est prête à accompagner la Tunisie dans le développement de son Académie diplomatique.

13. L'UE se félicite de la mise en place de la **plateforme informelle et flexible supplémentaire entre le SEAE et le Ministère des affaires étrangères tunisien**, en vue notamment de mettre encore plus en relief l'impact et les bénéfices pour les citoyens des actions entreprises dans le cadre du partenariat privilégié.
14. Le dialogue politique bilatéral s'est poursuivi révélant une convergence de vue sur un grand nombre de défis communs. Au niveau régional, les concertations dans les instances euro-méditerranéennes (Union pour la Méditerranée, 5+5) gagnent en importance face aux **défis régionaux accrus**. L'UE se félicite des initiatives menées par la Tunisie en ce sens, ainsi que pour la Présidence de la Ligue des États arabes et l'organisation du Sommet Arabe en mars à Tunis auquel elle a invité la HR/VP. Elle appuie les efforts de son partenaire tunisien, notamment en soutien à la médiation des Nations Unies pour un accord politique en Libye.
15. L'UE salue par ailleurs la **bonne coopération** avec son partenaire tunisien dans les enceintes multilatérales, notamment au sein de la Troisième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) sur les résolutions thématiques sur les droits des femmes et le moratoire sur la peine de mort, ainsi que sa participation à l'initiative « Réalisations positives dans le domaine des droits de l'Homme» lors de la session de l'AGNU en septembre 2018.

Partenariat pour la Jeunesse

16. L'UE réaffirme son engagement fort pour le **Partenariat Tunisie-UE pour la Jeunesse**, lancé en 2016 par le Président de la République Tunisienne et la Haute Représentante - Vice-Présidente de la Commission. L'UE apporte un appui concret aux efforts visant à augmenter l'emploi et l'employabilité des jeunes tunisiens. Elle soutient aussi diverses initiatives dans ce domaine - y compris par un appui aux start-ups et l'octroi de micro-crédits. Le renforcement du programme Erasmus + permet d'élargir les opportunités de formation, la mobilité des jeunes, le développement des partenariats entre les établissements et les actions de renforcement des capacités des structures qui les accueillent. L'inclusion économique, sociale et politique des jeunes les plus défavorisés est au cœur du nouveau programme "EU4Youth" qui sera signé à l'occasion du Conseil d'Association.

17. L'UE continuera de porter des initiatives offrant des perspectives d'avenir aux jeunes, en soutenant l'évolution du système d'enseignement supérieur tunisien vers une employabilité accrue des jeunes diplômés et vers des formations courtes professionnalisaantes.

Développement socio-économique inclusif et durable

18. Dans le contexte d'une situation socio-économique fragile marquée par un chômage important des jeunes (en particulier des jeunes diplômés) et d'importantes disparités régionales et sociales, un objectif majeur de la coopération Tunisie-UE est de contribuer à la **relance de l'économie tunisienne**, au renforcement de sa compétitivité, à sa diversification, et à la rendre plus inclusive et durable dans le respect des engagements internationaux en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique.
19. La mission conjointe menée en juillet 2018 par le Commissaire responsable de la Politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement a permis d'identifier une série de mesures prioritaires parmi les engagements pris par les autorités tunisiennes afin de poursuivre les efforts de consolidation budgétaire et de réforme du secteur public, de libérer le potentiel de croissance des secteurs financiers et privés, et d'améliorer l'inclusion et la protection des tunisiens les plus vulnérables. La mise en œuvre de ces réformes prioritaires contribuera pleinement à la réalisation d'un tel objectif. Un suivi de cette mission est effectué à Tunis par la Délégation de l'UE et les représentations des institutions participantes, en étroite coordination avec le Gouvernement tunisien, mais également lors de rencontres internationales majeures.

20. L'UE soutient pleinement les efforts de son partenaire afin d'améliorer le climat des affaires. L'adoption du Start-Up Act et de stratégies sectorielles (par exemple pour la promotion de l'artisanat, de l'entreprenariat ou du tourisme) constituent des avancées en ce sens. L'UE encourage son partenaire tunisien à avancer encore plus dans la libéralisation du marché domestique, à simplifier les procédures et à améliorer l'accès au financement pour les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises, ainsi qu'à avancer dans la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière. La mise en œuvre effective de ces actions de libéralisation, comme prévu dans la loi de l'investissement de 2016, contribuerait à donner une impulsion majeure à l'investissement étranger.
21. L'UE soutient la stabilité macro-économique et appuie les réformes économiques et le renforcement des finances publiques, essentielles à une croissance durable. Elle fournit un appui substantiel notamment à travers son Assistance Macro-financière et encourage la Tunisie à mettre en œuvre le programme de réformes convenu dans ce cadre. A cet égard, l'UE se félicite en particulier de l'adoption fin janvier de la Loi Organique du Budget, et le 16 avril, du projet de loi organique régissant les prérogatives et l'organisation de la Cour des comptes, permettant d'acter l'indépendance de cette institution.
22. L'UE soutient également les efforts tunisiens en matière sociale, notamment en vue de l'élaboration d'une stratégie pour **l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté** et d'une stratégie pour **l'emploi**. Elle note qu'un dialogue social inclusif est utile pour promouvoir une paix sociale.
23. Dans ce contexte, l'UE rappelle également l'importance du «Compact with Africa» pour accroître les investissements du secteur privé, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, et encourage la Tunisie à promouvoir activement ce processus.
24. L'UE souligne la responsabilité partagée de toutes les parties prenantes à mettre en œuvre l'Agenda 2030, y compris au niveau national et local, ainsi que l'administration publique à tous les niveaux, le secteur privé et les investisseurs, les partenaires sociaux, la communauté scientifique et la société civile.

25. L'UE se félicite de la continuation des négociations pour un **Accord de Libre Échange Complet et Approfondi (ALECA)**, visant à favoriser la modernisation , la continuation des reformes et la relance de l'emploi par sa meilleure intégration dans le marché européen. Les prochains cycles de négociations seront déterminants pour avancer aussi rapidement que possible vers la conclusion de ces négociations. L'appui de l'UE au processus de négociation de l'ALECA est d'ailleurs substantiel et complète la coopération sectorielle en cours dans divers domaines pertinents (comme l'agriculture, l'industrie, les services), ainsi que le programme d'appui à la compétitivité et aux exportations (PACE). L'Union européenne encourage la Tunisie à consulter sa société civile régulièrement sur l'état d'avancement des négociations.
26. L'UE réitère sa demande que les **mesures restrictives commerciales** mises en place par la Tunisie en novembre 2018, et qui vont à l'encontre du Partenariat privilégié, soient levées dans les plus brefs délais. Ces mesures, contraires à l'Accord d'Association mais aussi aux engagements de la Tunisie auprès de l'Organisation Mondiale de Commerce, touchent les produits européens en priorité, et ceci en dépit de la balance commerciale plutôt stable et équilibrée entre l'UE et la Tunisie
27. Les avancées dans la **coopération sectorielle** témoignent de l'engagement des deux parties, notamment en ce qui concerne les **enjeux climatiques** ou le lancement d'un dialogue thématique structuré en vue de l'identification des priorités pour un nouveau programme sur **l'environnement**. L'UE se félicite de l'élan de coopération **dans le domaine des transports** et de l'accord des deux parties d'avoir des échanges renforcés de bonnes pratiques et d'expertise dans des domaines comme la sécurité routière. Se référant à la conclusion des négociations sur l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens, l'UE mettra tout en œuvre afin de pouvoir signer l'accord dès que possible. Cet accord contribuera à la reprise du secteur du tourisme et encouragera l'intégration économique UE-Tunisie. Par ailleurs, l'Union Européenne reconnaît la pertinence du projet d'interconnexion électrique « ELMED » dans le contexte de la politique énergétique de la Tunisie et de son intégration au marché euro-méditerranéen de l'électricité, ainsi que son potentiel dans la promotion des liens plus étroits entre nos deux régions.

28. L'UE salue la bonne coopération en matière de **recherche et d'innovation**, notamment dans le cadre du programme Horizon 2020 auquel la Tunisie est associée ou de la **Spécialisation Intelligente**, et continuera à appuyer le système scientifique et l'environnement entrepreneurial tunisien pour un impact économique et social encore plus grand.
29. L'UE félicite la Tunisie de ses efforts pour mettre en œuvre en 2018 les engagements qu'elle a pris, dont la modification des deux régimes fiscaux qui avaient été considérés comme dommageables dans le cadre des travaux de l'UE concernant l'établissement de la liste fiscale des États et territoires non coopératifs. La décision du Conseil du 12 mars 2019 de retirer la Tunisie de l'annexe II des conclusions relatives au suivi des engagements pris par les États et territoires est le résultat de tous ces efforts. L'UE, qui a soutenu la Tunisie lors de ce processus de mise en œuvre, se réjouit de ce résultat.

Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'Homme

30. Le renforcement de la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit, le respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, et le renforcement du rôle de la société civile sont des piliers essentiels du partenariat Tunisie-UE qui est fondé sur des valeurs communes. L'UE se félicite de la bonne tenue des **élections municipales du 6 mai** 2018 pour lesquelles elle a mené, sur invitation des autorités tunisiennes, une Mission d'observation électorale qui a émis des recommandations. Ces élections marquent une étape essentielle dans la consolidation démocratique tunisienne et dans le processus de décentralisation prévu par la Constitution.

31. Dans ce contexte, l'UE s'est fortement engagée à soutenir le processus de **décentralisation** avec, au total, une enveloppe de plus de 175 millions d'euros mise à la disposition des collectivités pour la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs; le renforcement des capacités de l'administration locale et des nouveaux élus; et l'accompagnement des services déconcentrés de l'État (comme l'éducation et la santé). L'UE s'engage à continuer à épauler les efforts de la Tunisie dans ce sens, notamment en soutien aux régions de l'intérieur et à la mise en œuvre efficace du code des collectivités locales. Elle encourage la Tunisie à doter ses collectivités locales de moyens adéquats pour la pleine réalisation de leurs nouvelles compétences.
32. L'approche inclusive et participative est un élément fondamental du processus de consolidation démocratique propre à la Tunisie. L'UE continuera à soutenir les capacités de la société civile, avec une attention particulière au niveau local, en appui au processus de décentralisation.
33. L'UE se félicite de l'invitation reçue de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections à observer les **élections législatives et présidentielles** qui représentent des jalons importants dans la consolidation démocratique tunisienne. L'UE se réjouit de l'opportunité ainsi offerte de soutenir ce processus comme elle l'a fait lors des scrutins précédents.
34. La **mise en place de la Cour Constitutionnelle** reste une priorité majeure, ainsi que la mise en place effective de toutes les **instances indépendantes** prévues par la Constitution. L'UE continuera à appuyer les efforts de son partenaire pour finaliser ce chantier clé. La mise en œuvre de la troisième phase du Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ 3) reste une priorité majeure pour l'UE. L'UE suit avec attention le **processus de justice transitionnelle** en Tunisie.
35. L'UE salue l'adoption de la loi organique relative à l'élimination de toute forme de **discrimination raciale** en Tunisie, ainsi que les discussions sur les **libertés individuelles** suite aux propositions de la Commission présidentielle des libertés individuelles et de l'égalité (COLIBE). Parmi ces propositions figurent l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'héritage, la décriminalisation de l'homosexualité et l'abolition de la peine de mort.

36. L'UE appuie les efforts de son partenaire **dans la lutte contre la corruption et la fraude**, y compris à travers le soutien à l'Instance nationale de lutte contre la corruption, et encourage la mise en œuvre concrète de cette dernière. L'UE se félicite de l'adoption du cadre juridique contre la corruption, l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts (déclaration du patrimoine, loi sur la dénonciation de la corruption et la protection des lanceurs d'alerte), l'UE encourage la mise en place de ce cadre juridique. L'UE encourage son partenaire à finaliser le processus d'adhésion au Groupe d'États contre la Corruption du Conseil de l'Europe (GRECO) et le processus d'adoption de la loi garantissant l'indépendance et l'autonomie financière de la Cour des Comptes.
37. La Tunisie dispose d'un des cadres juridiques les plus libéraux de la région en matière de **liberté d'association**, qu'il est important de préserver, notamment dans le cadre du registre des entreprises nouvellement prévu.
38. L'UE propose une coopération encore plus développée dans le domaine du **droit à la protection des données personnelles** afin de faciliter la convergence de la nouvelle législation tunisienne avec la législation européenne, au bénéfice des échanges économiques et de la coopération sécuritaire.
39. L'UE se félicite que le **respect des droits de l'Homme dans le domaine de la sécurité** constitue un objectif de coopération, notamment dans le cadre de la réforme et modernisation du secteur de la sécurité. Le démarrage des travaux prévus en appui à la création d'une commission de déontologie, ainsi que de bureaux d'éthique dans chaque établissement pénitentiaire sont des avancées importantes. Elle rappelle les recommandations du Comité contre la torture, y compris sur la définition du crime de torture.
40. L'UE considère l'**organisation d'événements conjoints** comme un excellent moyen de coopération et de sensibilisation à des objectifs et valeurs partagées. L'organisation à Tunis, avec la Cour Pénale Internationale (CPI), d'un séminaire de sensibilisation et renforcement des capacités des professions juridiques de la région, apporterait une dimension supplémentaire à la coopération.

Rapprochement entre les peuples, mobilité et la migration

41. L'UE réaffirme l'importance qu'elle attache à la coopération avec la Tunisie sur la gestion concertée de la migration dans une approche intégrée. Cette coopération a continué dans le cadre du partenariat privilégié, et du Partenariat pour la Mobilité, marquée par une intensification des contacts au niveau de hauts fonctionnaires.
42. L'UE continuera à adresser les **causes profondes de la migration irrégulière**, y compris par l'appui d'initiatives offrant des perspectives d'avenir aux jeunes et des opportunités d'emplois dans les régions et zones défavorisées. Dans le cadre du Plan d'Investissement Extérieur de l'UE, des investissements productifs sont prévus en faveur de la Tunisie.
43. Les **Tunisiens de l'étranger** pourraient contribuer de façon décisive à exposer les risques de la migration irrégulière. Ils ont aussi un rôle important à jouer pour stimuler des investissements innovants vers la Tunisie. Des projets financés par l'UE visent à mobiliser les Tunisiens résidents dans plusieurs pays de l'UE afin qu'ils mettent leurs talents et savoir-faire au profit du développement en Tunisie via l'entrepreneuriat avec des projets innovants et à forte valeur ajoutée.
44. La poursuite d'une bonne dynamique dans les **négociations d'accords de réadmission et de facilitation de visas** est à l'avantage des deux parties. Dans la perspective de ce partenariat mutuellement bénéfique, un travail important a été accompli par l'UE en réponse à la demande du partenaire tunisien et en coordination avec les États membres afin d'assurer des synergies entre l'accord de facilitation de visa et l'ALECA. L'objectif reste de finaliser les négociations techniques lors du prochain cycle en juin, afin que la Tunisie soit le premier pays de la région à signer avec l'UE de tels accords si possible en 2019.

45. L'UE se félicite de la **multiplication des échanges universitaires, des bourses de mobilité et le renforcement de liens** entre artistes, créateurs et opérateurs culturels européens et tunisiens. Elle se réjouit des dernières opportunités proposées aux jeunes tunisiens, et notamment la possibilité de participer à des activités du Corps européen de solidarité ou de compléter des périodes d'études en Europe par des stages professionnels d'une durée de 2 à 12 mois dans le cadre d'Erasmus+. Cette expérience constitue un exemple de "bonne pratique" en matière de mobilité, et l'UE et la Tunisie pourraient déployer la même démarche dans d'autres domaines comme la formation professionnelle.
46. La **bonne gouvernance de la migration légale**, par une étroite coordination avec les États membres dans le respect de leurs compétences nationales a été renforcée, notamment avec la mise en place de projets pilotes de migration légale et par une meilleure intégration des migrants dans les pays hôtes. L'UE réitère son offre de continuer une analyse conjointe des besoins de la Tunisie et d'œuvrer au renforcement de la coopération dans le respect des compétences nationales des États membres avec la Fondation européenne pour la formation, notamment pour améliorer la reconnaissance des qualifications, et dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence et de la Facilité pour les partenariats de mobilité. L'UE souligne les retombées concrètes pour les jeunes tunisiens de ce travail effectué en partenariat étroit avec les États Membres et la Tunisie. La **coopération en matière de retour et de réadmission** a en partie avancé, y compris par le soutien à la réinsertion socio-économique durable des migrants de retour en Tunisie. Elle mérite d'être davantage renforcée s'agissant de la coopération consulaire et plus particulièrement l'identification et la délivrance des laissez-passer consulaires. L'UE soutient la mise en place d'un dispositif de réinsertion des tunisiens de retour hébergé par l'Office des Tunisiens à l'Étranger.

47. L'UE continuera à soutenir son partenaire en vue de la **prévention des départs irréguliers** par le renforcement des contrôles côtiers et en mer, et appelle à la mise en œuvre rapide d'un important projet de gestion intégrée des frontières. Une autre priorité est de travailler davantage ensemble contre **le trafic de migrants et les filières de passeurs**. A cet égard, l'UE rappelle les opportunités de financement de partenariats opérationnels avec des États membres, notamment pour renforcer les capacités.
48. L'UE rappelle sa disponibilité à soutenir la Tunisie dans sa **stratégie nationale en matière de migration**, qui couvrira également l'asile et la protection internationale, et la mise en œuvre d'un cadre législatif approprié. A ce stade, la stratégie n'est pas encore finalisée, y compris notamment la loi sur l'asile, qui est en préparation depuis 2011.

Sécurité et lutte contre le terrorisme

49. L'UE et la Tunisie font face à des défis sécuritaires communs qui nécessitent des actions concertées dans le respect des valeurs de démocratie et des droits de l'Homme. La prochaine session du Dialogue UE – Tunisie sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme, qui se tiendra le 12 juin 2019, permettra de débattre plus en détail de ces enjeux. L'UE soutient les efforts de son partenaire dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, à travers notamment le renforcement de la modernisation de la législation et des institutions sécuritaires et judiciaires dans le respect des valeurs démocratiques. L'UE se félicite de la mise en place du système de gouvernance du programme **d'appui de la réforme et à la modernisation du secteur de la sécurité**, et attache une attention particulière à la question de déontologie policière et de redevabilité des forces de sécurité.
50. La coopération avec la Commission Nationale de Lutte contre le Terrorisme a continué, grâce notamment à des séminaires et échanges d'expérience, y compris un séminaire régional sur la contribution de la recherche scientifique à la lutte contre le terrorisme au Maghreb et en Europe.

51. L'UE appuie l'ambition de la Tunisie en faveur d'une **politique globale pour la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation** et attache de l'importance aux échanges d'expérience sur des thèmes d'intérêt commun, tels que la prévention de la radicalisation dans les prisons, la prévention auprès des jeunes ou le retour des combattants étrangers. Elle se félicite de la tenue du prochain séminaire avec le Réseau de Sensibilisation contre la Radicalisation (RAN). La Tunisie envisageant de mettre œuvre une **politique d'assistance et de protection aux victimes du terrorisme**, l'UE est par ailleurs prête à soutenir et approfondir les échanges d'expériences également dans ces domaines.
52. La **lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme** est une priorité partagée. Des appuis de l'UE et des États Membres ont visé de manière prioritaire la mise en œuvre du Plan d'Action agréé par la Tunisie avec le Groupe d'Action Financière (GAFI). L'objectif est que la Tunisie remplisse ses engagements et soit retirée de la liste GAFI, et de la liste UE, dès que possible.
53. L'UE soutient l'établissement en Tunisie d'un **Bureau de Recouvrement des Avoirs Criminels** afin de faciliter l'identification et le dépistage des avoirs criminels, améliorer l'efficacité du système de recouvrement, et favoriser la coopération entre la Tunisie et les Bureaux de Recouvrement des Avoirs Criminels des États Membres. Elle propose plus de coopération à cet effet.
54. Les activités de coopération dans la **lutte contre le crime organisé** ont continué. La lutte contre le **trafic illicite des armes légères et petits calibres** est une priorité partagée, et l'UE considère utile plus de coopération dans ce domaine. Plus de progrès dans la coopération est également souhaitable dans la **lutte contre la drogue**. L'UE invite à cet effet la Tunisie à participer à un programme régional et à développer ses liens avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies.

55. Le renforcement de la coopération de la Tunisie avec les agences compétentes de l'UE est dans l'intérêt des deux parties. L'UE réitère son offre de réunions techniques pour préparer des négociations d'un accord sur l'échange de données personnelles entre Europol et la Tunisie. Elle se félicite par ailleurs que les **activités de formation**, notamment de CEPOL à destination principale de la sûreté nationale et de la Force de Gendarmerie européenne en ce qui concerne la Garde Nationale Tunisienne, avancent de manière positive.
56. L'engagement de la Tunisie, en étroite coopération avec l'UE /États Membres, a permis des progrès dans le domaine de la **sûreté de l'aviation**. Cet engagement doit être poursuivi compte tenu des défis qui demeurent dans ce domaine.
57. L'UE entend continuer à participer pleinement au **groupe G7+7** qui assure la coordination entre les principaux partenaires de la Tunisie. L'UE co-préside à ce titre le groupe de travail dédié à la lutte contre la radicalisation avec les Pays Bas, et celui sur la lutte contre le terrorisme avec la France.
58. L'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité des frontières est un domaine de coopération qui pourrait être développé. L'UE constate par ailleurs les avancées encore limitées à ce stade dans le domaine de coopération en matière de **défense**.
59. L'UE se félicite des progrès significatifs réalisés en matière de coopération **dans la gestion et la prévention des risques et des catastrophes** à travers le Mécanisme européen de protection civile. La Tunisie est le premier pays du voisinage du Sud à avoir participé en tant que volontaire à la revue des pairs. Cette coopération a des retombées concrètes pour les municipalités exposées et la protection des citoyens.

Conclusion

60. Les avancées politiques ne pourront s'inscrire dans la durée que si elles sont accompagnées par des avancées socioéconomiques de la même envergure – et que ces avancées sont ressenties positivement par tous les citoyens tunisiens.

61. Dépassant les objectifs fixés dans la Communication conjointe du 29 septembre 2016, l'intense activité des relations UE – Tunisie s'est traduite en 2018 par un engagement financier sans précédent à partir de l'enveloppe de l'instrument de voisinage pour un montant total de plus de 305 millions d'euros sous forme de dons dans le contexte du cadre financier pluriannuel actuel, pour la période 2017-2020, dans des secteurs clés comme l'appui à l'écosystème de l'innovation et des start-ups, à la jeunesse, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, à la diversification du tourisme et à la rénovation des quartiers populaires. A ce montant, dans le contexte de l'appui prévu jusqu'à 2020, s'ajoutent les lignes thématiques et les programmes régionaux auxquels la Tunisie participe.
62. L'UE, dont le soutien à la Tunisie s'inscrit dans le long terme, est pleinement disposée à poursuivre son important effort financier en appui à l'engagement tunisien à poursuivre les réformes structurelles nécessaires à la relance de la croissance et de l'emploi, et à la poursuite du processus de consolidation démocratique. La complémentarité de l'action de l'Union européenne et des États membres dans les domaines prioritaires du partenariat reste également essentielle. Parmi ces éléments, les projets de jumelage représentent un important effort des États Membres et de leurs administrations, et méritent d'être soulignés.
63. Les progrès réalisés représenteront un fondement solide pour asseoir le développement futur du partenariat. L'UE reste pleinement engagée concernant la réflexion sur les **relations après 2020**, afin de concrétiser l'ambition des deux parties à approfondir leur rapprochement. Dans l'esprit d'appropriation et de différenciation de la politique européenne de voisinage, l'UE se propose d'entamer un processus commun pour développer d'ici fin 2020 la vision commune pour les relations pour la décennie à venir et pour formaliser des priorités stratégiques.